Université Paris Cité

ARRETE SH-2022-330 du 8 novembre 2022

RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE PSYCHOLOGIE PARCOURS SCIENCES PSYCHOLOGIQUES

La Présidente d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 février 2020 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRETE :

Article 1 : La commission pédagogique pour l'admission en Licence (hors parcoursup)

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Psychologie

Parcours : Sciences psychologiques
Est composée comme suit :

Nom	**Prénom**	**Rôle dans la commission** ***(Président ou membre)***
POIREL	NICOLAS	Président
BLANCHET	SOPHIE	Membre
BOUTINAUD	JEROME	Membre
CHABY	LAURENCE	Membre
DERGUY	CYRIELLE	Membre
DEVANNE	NEZHA	Membre
SALVIA	EMILIE	Membre
VIBERT	SARAH	Membre
ALTARELLI	IRENE	Membre

Article 2 : La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 3 : La Directrice de l'Institut de Psychologie et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

La Présidente d'Université Paris Cité

Christine CLERICI